

Poursuite contre six promoteurs de Lovaganza



PHOTO TIRÉE DE FACEBOOK

Jean-François Gagnon



ISABELLE DUCAS
LA PRESSE

Six personnes ayant sollicité des centaines d'investisseurs pour financer le projet Lovaganza, en leur promettant des rendements de 2 à 10 fois leur mise grâce aux profits d'une éventuelle série de films à grand déploiement, sont poursuivies par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Au total, l'AMF a déposé 247 chefs d'accusation pour placement sans prospectus, exercice illégal de l'activité de courtier, contravention à une décision du Bureau de décision et de révision (BDR) et entrave.

Les amendes minimales réclamées pour l'ensemble des chefs d'accusation totalisent 887 000\$, mais des peines d'emprisonnement pourraient être envisagées dans certains cas, selon les informations obtenues par *La Presse*.

L'enquête de l'AMF a démontré qu'une dizaine de sociétés et plus de 140 individus auraient transféré près de 2,7 millions aux accusés.

Les promoteurs du projet affirmaient cependant dans leurs documents avoir recueilli plus de 8,5 millions auprès de 650 investisseurs.

Les deux leaders du projet, Jean-François et Geneviève Gagnon, qui se présentent comme réalisateurs/producteurs de Lovaganza et partagent leur temps entre Los Angeles et le sud de la France, n'ont cependant pas été accusés de quoi que ce soit.

Ils disaient avoir l'appui du célèbre cinéaste Steven Spielberg, mais ont dû se rétracter officiellement à la suite de l'intervention des avocats de ce dernier.

Notre dossier: <https://affaires.lapresse.ca/finances-personnelles/201510/22/01-4912714-projet-lovaganza-visionnaire-ou-chimerique.php>